

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTA VOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, March 1976

**SECOND PROGRESS REPORT ON THE IMPLEMENTATION OF THE SOCIAL ACTION
PROGRAMME**

Introduction

In October 1974, the Spokesman's Group published as an Information Memo for the press a first progress report on the implementation of the Community's Social Action Programme.¹ The present note updates the first one and gives a view of the situation early in 1976.

Background

The Heads of State or Government meeting in Paris in October 1972 invited the Community's institutions to draw up a social action programme before the end of 1973. The Commission fulfilled this mandate when it presented a draft programme to the Council of Ministers in October 1973. The Council took note of the programme in a resolution adopted in January 1974 and expressed the political will to adopt the measures necessary to achieve a number of objectives during a first stage covering the period from 1974 to 1976. The Council undertook to act on Commission proposals within five months of being informed by the Commission of the results of its consultations with the European Parliament and the Economic and Social Committee. If such consultations did not take place, the Council undertook to act on Commission proposals within nine months of receiving them. The following sections list the Commission proposals adopted by the Council during 1974 and 1975 in the context of the social action programme. They are listed in chronological order and not order of importance.

Proposals approved by the Council in 1974

1. Assistance under Article 4 of the Social Fund for the retraining of migrant workers and the integration of their families into the social and working environment.
2. Assistance under Article 4 of the Social Fund for the retraining of handicapped workers under certain conditions. Handicapped workers were already eligible for aid under Article 5 of the Social Fund but this new decision extended the scope of the aid available.
3. The setting up of an Advisory Committee for Safety, Hygiene and Health Protection at Work. The Committee held its first meeting in June 1975 and decided on its work programme.
4. Extension of the responsibility of the existing Mines Safety and Health Commission to include preventive action against risk of accidents and occupational hazards in all mineral-extracting industries, mining or non-mining.
5. An initial Community action programme for the vocational rehabilitation of handicapped persons aimed especially at improving the rehabilitation facilities in the Member countries.

6. A directive providing for the approximation of legislation of Member States concerning the application of the principle of equal pay for men and women. This directive entered into force in February 1976.¹
7. A directive for the approximation of legislation of Member States concerning collective dismissals requiring consultation between employers, workers' representatives and public authorities in cases of 10 or more impending redundancies. The directive is to be implemented by February 1977 at the latest.
8. Setting up of a European Centre for the development of vocational training. The aim of the Centre, which is located in West Berlin, is to assist the Commission in encouraging at Community level, the promotion and development of vocational training and of in-service training. The management board consists of representatives of Member Governments, employers' organisations, trade unions and the Commission.
9. Setting up of a European Foundation for the improvement of living and working conditions. The aim of the Foundation, which will be located in Ireland, is to foster the exchange of information and experience in such areas as: man at work, organisation of work and job design, problems peculiar to certain categories of workers, long-term aspects of improvement of the environment, and distribution of human activities in space and in time.¹

Proposals approved by the Council in 1975

10. A recommendation to the Member States concerning the application before 31 December 1978, and if possible before that date, of the principle of the 40-hour week and 4 weeks annual paid holiday. The recommendation calls on the Member States to take the appropriate means to attain these aims either by legislation, by encouraging employers and workers to conclude collective agreements or by any other means.
11. A programme of pilot schemes and studies to combat poverty. This decision enables the Commission to promote and provide up to 50% of the cost of pilot schemes which test and develop new methods of helping the poor and those threatened with poverty in the Community. In November 1975, the Commission approved and authorised aid for 23 projects covering all the Community countries.
12. Aid under Article 4 of the Social Fund for the training or retraining of young people under 25 with priority for those seeking employment for the first time. Although this decision only became operative in August 1975, the Commission was able to approve assistance for such schemes for over 40 million u.a. by the end of the year.
13. Continuation for a further 18 months of aid under Article 4 of the Social Fund for persons employed in the textile sector and extension of such aid to persons employed in the clothing sector.²

Items 12 and 13 are examples of how the Social Fund has been adapted to combat the effects of employment of the present recession. A Commission proposal to extend aid under Article 4 of the Social Fund in favour of workers in the sectors most affected by the recession was not approved by the Council at its meeting in December 1975.

¹The legal texts were formally approved early in 1975.

²The legal texts were formally approved early in 1976.

14. A resolution concerning the action programme for migrant workers and their families submitted by the Commission in December 1974. This resolution gives the necessary political backing of the Council for the progressive development of specific actions to improve the conditions of migrant workers and their families. One of these implementing actions was in fact adopted by the same Council meeting providing for equality of treatment as regards trade union rights for Community migrants.¹

15. A directive to ensure equality of treatment between men and women as regards access to employment, promotion, vocational training and working conditions. This directive which complements the one on equal pay (see item 6) not only requires the abolition of formal discrimination in laws, collective agreements, contracts, etc., but makes provision for a positive right to equal treatment in the various fields mentioned above.¹

Proposals not yet adopted by the Council

Commission proposals for directives dealing with:

- the protection of workers' acquired rights in the case of change of ownership of firms, and
- the education of children of migrant workers

have been discussed by the European Parliament and are likely to figure on the agenda of the next Social Council.

Worker Participation

As regards worker participation in the management of undertakings, it will be recalled that during 1975 the Commission amended its original proposal for a draft Statute for the European Company in the light of amendments suggested by the European Parliament and the Economic and Social Committee, and published a "Green Paper" on the question of employee participation and company structure in the Community. It is hoped that the Green Paper will produce a constructive debate which will enable acceptable solutions to be found for the problem of employee participation. The Commission considers that the basic principles of the original proposal for a fifth directive on the harmonisation of the structure of companies, namely the dualist board system and employee participation in the supervisory board remain valuable and realistic objectives although a transitional period will probably be necessary for implementation.

One of the three-fold aims of the Social Action Programme was the increased involvement of management and labour in the economic and social decisions of the Community and in this context it is worth recording that the Standing Committee on Employment resumed its regular meetings in February 1975 after a gap of over two years. The Committee provides a forum in which the representatives of the employers' organisations, the trade unions, the Member Governments and the Commission can discuss all matters relating to employment. In 1975 was held also the first Tripartite Conference comprising the Ministers for Economic Affairs, the Ministers for Employment, the social partners and the Commission and it is intended to continue to hold such conferences on a fairly regular basis.

Improvement of living and working conditions

In addition to formal proposals which the Commission has made in this field and listed earlier, the Commission has also drawn up guidelines for a Community programme for safety, hygiene and health protection at work. These guidelines will be implemented by specific measures in collaboration with the advisory committee mentioned in item 3 above.

In the area covered by the Euratom Treaty, the Commission has updated the standards for the protection of workers and the public against radiation and a Council decision is expected later this year. Various technical recommendations for monitoring the exposure of individuals to external radiation have also been drawn up and widely diffused.

Parts of the Social Action Programme can be fully implemented without the need for a formal Commission proposal to the Council. Thus, in the field of employment policy, the Commission in April 1975 informed the Council of its action to coordinate employment policies and of measures to improve research into the employment market and to improve employment statistics and forecasts. Likewise two committees composed of government experts and independent experts were set up in 1975 to assist the Commission in promoting the coordination of social protection policies, especially the social security policies of the Member States.

Work programme in 1976

The following list gives an indication of the activities of the Commission in the social affairs sector in the course of 1976. It is not a complete list and is concentrated mainly on actions to implement the Social Action Programme. Hence it does not include, for example, the continuing work necessary for the administration of the Social Fund, the free movement of labour, social security of migrant workers, the research programmes for industrial safety and hygiene (Coal and Steel Community) etc.

Employment

- Development of cooperation between employment services
- Labour market studies to assist future action in the employment field
- Recommendations concerning further vocational training for young persons and women.

Migrant Workers

- Proposal of measures to
 1. combat illegal immigration
 2. bring about the concertation of immigration policies of Member States, and
 3. improve the participation of migrants in Community life in local government and municipal affairs through the setting up of consultative committees
- Preparatory work for the progressive implementation over a 10-year period of free movement for workers beginning in December 1976 in accordance with the Association Agreement between the EEC and Turkey.

Living and working conditions

- Report concerning systems in Community countries to encourage personal asset formation by workers;
- Study on the lowest wages in the Community with a view to proposals for their improvement;
- Proposal for the extension of social protection, in the framework of social security systems, to categories of persons not covered or insufficiently covered at present;

- Proposal for the gradual achievement of equality of treatment between men and women in social security (already announced in the directive on equal treatment (see item 15));
- Proposal for gradual introduction of system (sometimes called "dynamization" for linking social security benefits to any rise in general prosperity in the Member States;
- Proposal for the prolongation of pilot schemes and studies to combat poverty (see item 11);
- Report on the situation of workers in the case of individual dismissals with a view to future proposals to the Council (complementary to item 7 concerning mass dismissals);
- Proposal of long-term programme for the social rehabilitation of handicapped persons;
- Report on the "humanisation" of work to be followed by specific proposals in conjunction with the setting up of the European Foundation for the improvement of living and working conditions (see item 9);
- Updating of the first European social budget (statistical analysis and forecasts of social security spending in Member States in 1970-75). Guidelines for the second social budget (1976-80) were submitted to the Council in December 1975;
- Commission aid to trade union organisations for the setting up of a European Trade Union Institute which will extend the training of trade unionists in a European context;
- Proposal for an action programme for safety, hygiene and health protection at work based on the guidelines already mentioned. In this context other proposals will be made concerning the protection of workers against risks inherent in certain manufacturing processes in the chemical industry such as vinyl chloride and concerning the exchange of information on new laws and regulations in the field of industrial safety;
- Intensification of meetings of the social partners organised with the help of the Commission covering the more important sectors of the economy.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DELL'INTERLOCUTORE
BUREAU VAN DE COÖRDINATOR

LIBRARY

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mars 1976

DEUXIEME RAPPORT INTERIMAIRE CONCERNANT L'ETAT D'AVANCEMENT DU
PROGRAMME D'ACTION SOCIALE

Introduction

En octobre 1974, le Groupe du Porte-Parole a publié, sous forme d'une note d'information, un premier rapport intérimaire concernant l'état d'avancement du programme d'action sociale de la Communauté (1). Cette deuxième note est une mise à jour de la première et donne un aperçu de la situation au début de 1976.

Aide-mémoire

Les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Paris en octobre 1972, ont invité les institutions de la Communauté à arrêter un programme d'action sociale avant la fin de 1973. La Commission s'est acquittée de ce mandat en présentant un projet de programme au Conseil des Ministres en octobre 1973. Le Conseil a pris acte du programme dans une résolution adoptée en janvier 1974 et a exprimé la volonté politique d'adopter, pendant une première phase couvrant la période allant de 1974 à 1976, les mesures nécessaires pour réaliser un certain nombre d'objectifs. Le Conseil s'est engagé à statuer sur les propositions de la Commission dans un délai de cinq mois après que la Commission lui aura fait connaître les résultats de ses consultations avec le Parlement européen et le Comité économique et social. A défaut de telles consultations, le Conseil s'est engagé à statuer sur les propositions de la Commission dans un délai de sept mois à compter de leur transmission. Les sections suivantes énumèrent les propositions de la Commission adoptées par le Conseil en 1974 et 1975 dans le cadre du programme d'action sociale. Elles sont indiquées par ordre chronologique et non par ordre d'importance.

Propositions approuvées par le Conseil en 1974

1. Intervention au titre de l'article 4 du Fonds social pour la réadaptation des travailleurs migrants et l'intégration de leur famille dans le milieu de travail et l'environnement social.
2. Intervention du Fonds social (article 4) en faveur de la réadaptation des travailleurs handicapés, à certaines conditions. Les travailleurs handicapés pouvaient déjà bénéficier de l'aide prévue à l'article 5 du Fonds social, mais cette nouvelle décision a élargi la portée de l'aide accordée.
3. Création d'un Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Ce comité a tenu sa première réunion en juin 1975 et a adopté son programme de travail.
4. Extension des responsabilités de l'actuel Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille, complétée par une action préventive contre les risques d'accidents et de maladies professionnelles dans toutes les industries d'extraction, minières ou non.

1) P-58 (1974)

5. Premier programme d'action de la Communauté pour la rééducation professionnelle des handicapés en vue notamment d'améliorer les possibilités de rééducation dans les pays membres.
6. Directive visant au rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations masculines et féminines. Cette directive est entrée en vigueur en février 1976 (1).
7. Directive visant au rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs et demandant une consultation entre employeurs, représentants des travailleurs et pouvoirs publics dans tous les cas où au moins dix licenciements sont envisagés. Cette directive devra entrer en application en février 1977 au plus tard (1).
8. Création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. L'objectif de ce Centre, situé à Berlin-Ouest, est d'aider la Commission à encourager, au niveau communautaire, la promotion et le développement de la formation professionnelle et de la formation permanente. Le comité directeur comprend des représentants des gouvernements des pays membres, des organisations d'employeurs, des syndicats et de la Commission.
9. Création d'une Fondation européenne pour l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie et de travail. L'objectif de cette fondation, dont le siège sera en Irlande, est de favoriser les échanges d'informations et d'expériences dans les domaines suivants :
l'homme au travail, organisation du travail et conception des tâches, problèmes intéressant certaines catégories de travailleurs, aspects à long terme de l'amélioration de l'environnement, répartition des activités humaines dans l'espace et dans le temps (1).

Propositions approuvées par le Conseil en 1975

10. Recommandation aux Etats membres concernant l'application, d'ici au 31 décembre 1978 et, si possible, avant cette date, du principe de la semaine de travail de 40 heures et des quatre semaines de congé payé. La recommandation invite les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, que ce soit par la voie législative en encourageant les employeurs et les travailleurs à conclure des conventions collectives, ou par tout autre moyen.
11. Programme de projets et d'études pilotes pour lutter contre la pauvreté. Cette décision permet à la Commission de favoriser et de financer à 50 % les projets pilotes ayant pour objet d'expérimenter et de mettre au point de nouvelles méthodes pour aider les pauvres et les personnes menacées par la pauvreté dans la Communauté. En novembre 1975, la Commission a approuvé et autorisé l'octroi d'une aide à 23 projets couvrant tous les pays de la Communauté.
12. Aide au titre de l'article 4 du Fonds social pour la formation ou la réadaptation des jeunes de moins de 25 ans et, en priorité, de ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi. Bien que cette décision n'ait pris effet qu'en août 1975, la Commission a pu approuver l'octroi d'aides en faveur de tels projets pour plus de 40 millions d'UC entre cette date et la fin de l'année.
13. Reconduction, pour dix-huit mois, de l'aide accordée au titre de l'article 4 du Fonds social en faveur des personnes occupées dans le secteur du textile et extension de cette aide aux personnes occupées dans le secteur de l'habillement (2).

(1) Les textes officiels ont été adoptés au début de 1975.

(2) Les textes officiels ont été adoptés au début de 1976.

Les points 12 et 13 montrent comment le Fonds social a été adapté pour lutter contre les effets de la présente récession sur l'emploi. Une proposition de la Commission visant à étendre l'aide accordée au titre de l'article 4 du Fonds social aux travailleurs des secteurs les plus touchés par la récession n'a pas été approuvée par le Conseil lors de sa session de décembre 1975.

14. Résolution relative au programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, présentée par la Commission en décembre 1974. Cette résolution apporte le nécessaire appui politique du Conseil pour le développement progressif d'actions spécifiques destinées à améliorer la situation des travailleurs migrants et de leurs familles. L'une de ces mesures d'application a, en fait, été adoptée pendant la même session du Conseil que l'égalité de traitement en matière de droits syndicaux pour les travailleurs migrants de la Communauté (1).
15. Directive en vue d'assurer l'égalité de traitement des hommes et des femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la promotion, la formation professionnelle et les conditions de travail. Cette directive qui complète celle sur l'égalité des rémunérations (voir point 6), demande non seulement la suppression des discriminations formelles dans la législation, les conventions collectives, les contrats, etc., mais prévoit également le droit effectif à l'égalité de traitement dans les différents domaines susmentionnés (1).

Propositions pas encore adoptées par le Conseil

Des propositions de directives de la Commission concernant :

- le maintien des droits acquis des travailleurs en cas de changement de propriété des entreprises,
- l'éducation des enfants des travailleurs migrants

ont été examinées par le Parlement européen et figureront probablement à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Ministres des Affaires sociales.

Participation des travailleurs

En ce qui concerne la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, on se souviendra qu'en 1975 la Commission a modifié sa proposition initiale d'un projet de statut de la société européenne en tenant compte des amendements proposés par le Parlement européen et le Comité économique et social et qu'elle a publié un "livre vert" sur la question de la participation du personnel et des structures des entreprises dans la Communauté. Il faut espérer que ce livre vert suscitera un débat constructif, qui permettra d'apporter des solutions acceptables au problème de la participation du personnel. La Commission considère que les principes de base de sa proposition initiale pour une cinquième directive sur l'harmonisation des structures des sociétés, à savoir le système dualiste et la participation du personnel au conseil de surveillance, demeurent des objectifs valables et réalistes, bien qu'une période transitoire sera probablement nécessaire pour en assurer la mise en application.

L'un des trois objectifs du programme d'action sociale était de faire participer davantage les employeurs et les salariés aux décisions économiques et sociales de la Communauté et il convient de rappeler à cet égard que le comité permanent de l'emploi a repris ses réunions régulières en février 1975, après une interruption de plus de deux ans. Ce comité est une enceinte où les représentants des organisations patronales, des syndicats, des gouvernements nationaux et de la Commission peuvent discuter de toutes les questions ayant trait à l'emploi. En outre, la première conférence tripartite réunissant les ministres des affaires économiques, les ministres de l'emploi, les partenaires sociaux et la Commission, s'est réunie en 1975 et il est prévu que de telles conférences se tiendront à intervalles assez réguliers.

(1) Les textes officiels ont été adoptés au début de 1976. ./.

Amélioration des conditions de vie et de travail

En plus des propositions officielles qu'elle a faites dans ce domaine et qui ont été énumérées plus haut, la Commission a également défini les orientations d'un programme communautaire pour la sécurité et l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Ces orientations seront mises en oeuvre par des mesures spécifiques prises en collaboration avec le comité consultatif mentionné au point 3 ci-dessus.

Dans le domaine couvert par le Traité Euratom, la Commission a mis à jour les normes de protection des travailleurs et du public contre les radiations et le Conseil devrait prendre une décision dans le courant de l'année. Diverses recommandations techniques relatives à la surveillance des personnes exposées aux radiations extérieures ont également été adoptées et largement diffusées.

Certaines parties du programme d'action sociale peuvent être entièrement mis en oeuvre sans qu'une proposition formelle de la Commission au Conseil soit nécessaire. C'est ainsi que dans le domaine de la politique de l'emploi, la Commission a informé le Conseil, en avril 1975, de son action en vue de coordonner les politiques de l'emploi, ainsi que des mesures destinées à améliorer les recherches sur le marché de l'emploi et les statistiques et prévisions dans ce domaine. De même, deux comités composés d'experts gouvernementaux et d'experts indépendants ont été créés en 1975 pour aider la Commission à promouvoir la coordination des politiques de protection sociale, et notamment des politiques de sécurité sociale des Etats membres.

Programme de travail pour 1976

La 1^{ste} ci-dessous donne une indication des activités de la Commission dans le domaine des affaires sociales au cours de l'année 1976. Cette liste n'est pas exhaustive et elle porte principalement sur les mesures visant à réaliser le programme d'action sociale. Elle ne comprend donc pas, par exemple, l'action continue que nécessite la gestion du Fonds social, la libre circulation de la main-d'oeuvre, la sécurité sociale des travailleurs migrants, les programmes de recherche pour la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail (Communauté du charbon et de l'acier), etc.

Emploi

- Développement de la coopération entre les services de l'emploi
- Etude des marchés du travail pour favoriser une action future dans le domaine de l'emploi
- Recommandations concernant le perfectionnement professionnel des jeunes et des femmes.

Travailleurs migrants

- Proposition de mesures destinées à
 1. lutter contre l'immigration clandestine;
 2. susciter la concertation des politiques d'immigration des Etats membres;
 3. améliorer la participation des travailleurs migrants à la vie communautaire, aux gouvernements locaux et aux affaires municipales par la mise en place de comités consultatifs;
- travaux préparatoire pour la réalisation progressive, en 10 ans, de la libre circulation des travailleurs migrants, à partir de décembre 1976, conformément à l'accord d'association conclu entre la CEE et la Turquie.

Conditions de vie et de travail

- Rapport concernant les systèmes existant dans les pays de la Communauté en vue de favoriser la constitution de patrimoines par les travailleurs;
- Etude sur les salaires les plus bas de la Communauté en vue de formuler des propositions pour leur relèvement;

- Proposition visant à l'extension de la protection sociale, dans le cadre des régimes de sécurité sociale, à des catégories de personnes non couvertes ou insuffisamment couvertes actuellement;
- Proposition visant à réaliser progressivement l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière de sécurité sociale (déjà annoncée dans la directive sur l'égalité de traitement, voir point 15);
- Proposition visant à introduire progressivement un système (dit parfois "de dynamisation") permettant de lier les prestations de la sécurité sociale à l'amélioration de la prospérité générale dans les Etats membres;
- Proposition visant à reconduire les projets et études pilotes pour lutter contre la pauvreté (voir point 11);
- Rapport sur la situation des travailleurs en cas de licenciements individuels en vue de soumettre ultérieurement des propositions au Conseil (complément au point 7 concernant les licenciements collectifs);
- Proposition d'un programme à long terme en vue de la réadaptation sociale des handicapés;
- Rapport sur "l'humanisation" du travail, suivi par des propositions spécifiques, en liaison avec la création de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (voir point 9);
- Mise à jour du premier budget social européen (analyse et prévisions statistiques des dépenses de sécurité sociale dans les Etats membres en 1970-75. Les orientations pour le deuxième budget social (1976-80) ont été soumises au Conseil en décembre 1975;
- Aide de la Commission aux organisations syndicales en vue de créer un Institut syndical européen, qui permettra à la formation des syndicalistes de s'effectuer dans un cadre européen;
- Proposition d'un programme d'action pour la sécurité l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail conformément aux directives déjà mentionnées. Dans ce contexte, d'autres propositions seront faites en ce qui concerne la protection des travailleurs contre les risques inhérents à certains processus de fabrication dans l'industrie chimique, comme, par exemple, le chlorure de vinyl, et les échanges d'informations sur les nouvelles lois et réglementations en matière de sécurité de travail;
- Multiplication des réunions de partenaires sociaux organisées avec l'aide de la Commission et couvrant les principaux secteurs de l'économie.